



## CERTIFICAT DES RÉSULTATS

# REGISTRE –REQUÊTE POUR LA FORMATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Le 6 juillet 2022

---

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), j'établis, à l'égard du registre ouvert aux personnes habiles à voter, que :

1. le nombre d'établissements d'entreprise habiles à voter était de 441;
2. le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 55;
3. le nombre de demandes enregistrées est de 120;
4. cette requête fera l'objet d'un scrutin référendaire à moins que le conseil d'arrondissement ne décide de le retirer.

Montréal, le 6 juillet 2022.

**Geneviève Reeves, avocate**  
Secrétaire d'arrondissement  
Responsable du registre